Informations diverses

★ JEUX DANGEREUX: AVIS À LA JEUNESSE ET AUX PARENTS

Voici le texte qui est paru dans le « Hesse-Infos » N°34 / Juillet 2008 / page 30 :

« Les jeunes fréquentant l'école primaire, mais aussi les collégiens ou les lycéens, aiment jouer au ballon dans la cour. Ces jeux ne sont pas sans risques, en particulier des risques de casse. Ces derniers temps, nous avons eu à déplorer deux carreaux cassés à l'ancien presbytère, ainsi que le bris de la cellule de détection pour l'éclairage de l'église. Les casseurs étant les payeurs, les frais occasionnés pour réparer les dégâts causés par les enfants mineurs sont à la charge des parents, lesquels ont en général une assurance en responsabilité civile, laquelle peut être sollicitée.

Il existe un jardin communal, en contrebas de la cour près du presbytère, entouré de hauts murs, où deux buts ont été installés : c'est donc l'endroit tout trouvé pour les jeux de ballon. Dorénavant, la pratique de ces jeux est interdite devant l'école ou la mairie : que chacun en prenne bonne note! »

En ce mois d'août 2010, les mêmes « **informations** » sont toujours valables : alors ... BIS REPETITA !!! Ce qui signifie, pour ceux qui l'ignoreraient : répétons ... une 2^{ème} fois !!!

Que la jeunesse de Hesse joue au foot en soirée, les jours fériés et pendant les vacances, c'est tout à fait normal. Mais jouer dans la cour de l'école avec toutes les conséquences que cela entraı̂ne, c'est INTERDIT.

Alors, où aller pour taper dans le ballon ? Tout simplement dans le jardin de l'école qui est tout aussi grand que la cour et où il n'y a guère de risque de casse.

Pour information, voici les dégâts constatés en un an :

- ✔ Cellule de l'éclairage public arrachée par un ballon
- ✔ Deux carreaux du presbytère cassés par un ballon
- ✓ Trois croisillons des fenêtres de l'école cassés par un ballon
- ✔ Deux boîtes aux lettres enfoncées par un ballon

A cette liste, il faut rajouter des actes relevant de la pure bêtise : la vanne amenant le gaz dans les écoles a été fermée par une main que l'on ne peut qualifier d'innocente ... Résultat de ce geste stupide : plus de chauffage pour les personnes habitant dans les logements situés au-dessus des classes !

Pour compléter le tableau des incivilités, il est triste de constater que certains jeunes ne savent pas encore que les

bouteilles en plastique ou en verre, ainsi que les canettes en métal, les paquets vides de gâteaux et autres papiers, ça se jette dans des poubelles, à Hesse comme ailleurs!

D'autres jeux relèvent d'un comportement quasi délictueux et vraiment dangereux : les courses-poursuites dans les jardins ensemencés, l'escalade des murs de grange ou d'habitation, le funambulisme sur les toits, et autres singeries ou plaisanteries qui ne grandissent pas ceux qui les font.

STOP!

* LA SÉCURITÉ DANS LA COMMUNE

Les statistiques communiquées par la gendarmerie de Sarrebourg compétente pour notre commune visent l'année 2009. Les faits constatés sur le ressort de la commune de Hesse ont fortement baissé en 2009 par rapport à ceux de l'année 2008 : 8 faits ont été relevés en 2009, contre 22 l'année précédente. Hesse est donc un village bien tranquille sur le plan de la délinquance. Souhaitons qu'il le reste!

Afin de préserver notre sécurité, des conseils s'imposent :

- → Ne pas laisser entrer chez soi des personnes inconnues. Attention aux faux policiers, faux agents ERDF, fausses assistantes sociales, etc ...
- → Fermer sa porte à clé même pour une absence de courte durée et ne pas laisser la clé à portée de main dans des endroits bien connus de tous les voleurs : sous le paillasson, derrière la jardinière de fleurs ou derrière le volet ! Fermer également les fenêtres situées au rez-de-chaussée.
- → Ne laisser aucun objet de valeur en apparence dans votre véhicule en stationnement : sac à main, monnaie, appareil photographique, GPS, etc ...
- → Mettre en œuvre une sécurité de voisinage en étant vigilant lors de l'absence connue de nos voisins.

La sécurité routière dans la commune est plus problématique, car la route départementale 44 supporte journellement plus de 8.400 véhicules. Ce chiffre n'ira qu'en progressant. C'est d'ailleurs tout l'enjeu du projet de contournement de la commune dont l'objectif premier est d'améliorer la tranquillité du village, celle des riverains de la rue des Vosges au tout premier chef, mais aussi la sécurité de tous ses usagers et notamment des piétons qui se déplacent sur cette voie. Ces derniers doivent être prudents et s'assurer d'une visibilité suffisante avant de traverser la route, un

passage protégé ne constituant pas une protection absolue.

Le panneau lumineux placé à l'entrée nord de la commune signale désormais leur vitesse aux automobilistes qui descendent la côte afin de les inciter, par là même, à lever le pied. Les vitesses constatées dans la montée sont également souvent excessives.

En 2009, la gendarmerie a relevé 7 délits routiers et constaté un accident grave sur le ressort de la commune.



* AMPOULE CASSÉE: ATTENTION AUX VAPEURS DE MERCURE

Les ampoules dites « économiques » contiennent du mercure. En fin de vie, apportez-les toujours au recyclage. Mais que faire si vous en cassez une ?

→ Lorsqu'une ampoule dite « économique » se brise, elle libère du mercure, potentiellement dangereux. Faites en sorte que les membres de la famille ou les animaux domestiques ne soient pas en contact avec les débris.

- → Enfilez des gants avant d'essayer de ramasser le verre et la poudre de mercure avec un morceau de papier rigide ou un bout de carton. Mettez ensuite les débris dans un bocal en verre avec couvercle.
- → Utilisez du papier collant pour récolter les minuscules éclats de verre et le reste de la poudre.
- → Un petit chiffon humide vous permettra de terminer le nettoyage, chiffon que vous placerez également dans le bocal.
- → Il est absolument déconseillé d'utiliser l'aspirateur : la poudre de mercure serait ainsi envoyée dans l'air ambiant, que vous allez ensuite respirer.
- → Avec une brosse dure, le résultat risque d'être le même : la poudre de mercure sera réduite en infimes particules qui seront projetées dans l'air que vous respirez.
- → Amenez les déchets collectés à la déchetterie ou au parc à conteneurs.



* LE BUDGET COMMUNAL 2010

Il vous est présenté selon le vote adopté par le Conseil municipal, par chapitre budgétaire, sous forme condensée. Bien sûr, tout un chacun peut consulter les détails par article en mairie. Il suffit de le demander!

Le constat principal est qu'en 2009 les dépenses tant en FONCTIONNEMENT qu'en INVESTISSEMENT ont été plus faibles. Parallèlement, nous avons bénéficié d'un apport d'argent frais par la vente d'un immeuble d'une part, et grâce la réalisation de la TVA anticipée d'autre part.

La taxe professionnelle 2009 versée par les entreprises à la commune a également progressé d'une façon importante.

Une amélioration sensible s'est aussi fait ressentir au niveau des dépenses de l'eau,

conséquence de la maîtrise d'importantes fuites.

Ces résultats ont permis de maintenir le taux des 4 taxes inchangé, bien que l'assiette, fixée par le Ministère des finances, ait varié selon le coût de la vie, comme c'est le cas chaque année.

La réfection des trois rues du centre a été reportée à 2011. Cela entraînera une pause budgétaire au niveau de l'INVESTISSEMENT, ce qui permettra de consolider les finances municipales. Cependant, les dépenses relatives aux travaux nécessités par l'état de la toiture de l'église, autorisés en tant qu'investissement, grèveront ce budget avant le retour de l'investissement.



Les tableaux des pages 15 à 18 vous permettront de prendre connaissance des recettes et des dépenses figurant dans le budget communal. Il n'est pas inutile que vous sachiez comment la municipalité gère ce qui est, somme toute, l'argent du contribuable, donc VOTRE argent !